BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 novembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Riom (Puy-de-Dôme)

NOR: INTJ1522334A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Riom (Puy-de-Dôme) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Volvic est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Volvic exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, P. Le Mouel

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION FUTURE
Riom	Châtelguyon	
	Marsat	
	Ménétrol	(Dissolution)
	Mozac	
	Riom	
Volvic	Charbonnières-Les-Varennes	Charbonnières-Les-Varennes
	Châteaugay	Châteaugay
	Enval	Châtelguyon
	Malauzat	Enval
	Volvic	Malauzat
		Marsat
		Ménétrol
		Mozac
		Riom
		Volvic